Chaires d'excellence 2022

Appel à projet ciblé

……

Texte de cadrage

……

Date(s) limite(s) de candidature : 31 octobre 2022

Adresse de publication :

https://www.univ-amu.fr/fr/public/lancement-de-lappel-projet-programme-chaire-dexcellence

Juillet 2022

SOMMAIRE

1. Contexte 3
1.1. Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex 3
1.2. Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à projets 3
2. Présentation et objectifs de l'appel à projet 3
2.1. Objectifs de l'appel 3
2.2. Présentation du programme Chaire d'Excellence 2022 4
2.3. Public ciblé 4
2.4. Les projets lauréats 4
2.5. Rôles clefs dans les projets lauréats 5
3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact 6
3.1. Modalités de dépôt des candidatures 6
3.2. Contacts 6
4. Processus de sélection des projets 7
4.1. Principes et engagements 7
4.2. Etapes du processus de sélection et calendrier indicatif 8
4.3. Eligibilité 8
4.4. Etape 1 - présélection des projets 9
4.5. Etape 2 - auditions des candidates et candidats 10
4.6. Etape 3 - Concours de recrutement 11
4.7. Etape 4 - Validation du projet complet de Chaire d'Excellence 11
5. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats 12
5.1. Conventionnement et engagements du projet 12
5.1. Modalités financières 12
5.2. Modalités de suivi 12
5.1. Engagement sciences et données ouvertes 12
6. Documents et liens utiles 13

1. Contexte

1.1. Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

La fondation universitaire A*Midex porte l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir (PIA). Le projet Idex présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille, en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial. A cette fin, A*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

1.2. Présentation de l'enjeu stratégique de l'appel à projets

Dans le cadre du champ d'action 2 *« La formation, l'attraction et l'accompagnement des talents (F/H) »* de sa feuille de route 3.0 (2021-2024), A*Midex poursuit son objectif de formation, d'attraction et de pérennisation des talents (F/H) sur le site (étudiant-es, doctorant-es, post-doctorant-es, enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es, ingénieur-es de recherche). A travers différents programmes, A*Midex est en capacité de proposer aux personnes les plus talentueuses un environnement de recherche et d'enseignement privilégié et ainsi, de favoriser leur mobilité entrante et leur intégration au sein des unités de recherches et composantes d'enseignement (ou écoles) et de recherche du site d'Aix-Marseille.

2. Présentation et objectifs de l'appel à projet

2.1. Objectifs de l'appel

Objectif général du programme Chaire d'excellence

La Fondation A*Midex lance en 2022 son sixième appel sur le **programme Chaire d'excellence**. L'ambition d'Aix-Marseille Université et de ses partenaires, à travers ce programme, est d'**attirer (et stabiliser) sur le site d'Aix-Marseille des enseignantes, enseignants, enseignantes-chercheures, enseignants-chercheurs, et des chercheures et chercheurs d'exception, de rang international, sur des projets structurants contribuant à la stratégie du site d'Aix-Marseille**.

Objectifs spécifiques

- Permettre au site d'Aix-Marseille de mener un **recrutement stratégique** sur des profils scientifiques / pédagogiques externes, capables de mener des projets (de recherche, de pédagogie) innovants, de porter de nouvelles thématiques, ou bien de renforcer l'excellence du site sur une thématique ;
- Recruter des profils de **chercheures, chercheurs, ou enseignantes-chercheures et enseignants-chercheurs de haut niveau** sur le site Aix-Marseille, ayant la capacité d'obtenir un ERC sur le site Aix-Marseille dans les 5 prochaines années ;
- Attirer et recruter des lauréates et lauréats d'ERC sur le site

- Amplifier l'impact à long terme en favorisant la **stabilisation ultérieure**.
- Favoriser la carrière académique des personnels **enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs** en situation de handicap

2.2. Présentation du programme Chaire d'Excellence 2022

La feuille de route 3.0 prévoit une enveloppe globale de **9 millions d'euros** dédiée aux chaires d'excellence pour la période 2021-2024 (un appel par an) et actions structurantes liées aux talents.

Le programme chaire d'excellence 2022 propose deux modalités de candidatures :

Chaire d'excellence - appel à projet ciblé, objet du présent texte de cadrage : 2 chaires par an.

- Les candidatures sont portées par des unités, composantes ou écoles qui proposent plusieurs candidates et candidats.

Chaires d'excellence – appel à candidature individuelle : 3 chaires par an dont 1 chaire non fléchée, 1 chaire par an réservée pour les personnes en situation de handicap, 1 chaire par an réservée pour les personnes lauréates ERC.

- Les chercheures et chercheurs ciblé-es proposent leur candidature de manière individuelle directement à A*Midex
- Les unités ou structures souhaitant appuyer une candidature en particulier pour l'appel à candidature individuelle peuvent leur fournir une lettre de soutien.

2.3. Public ciblé

Profils cibles des chaires d'excellence : enseignantes, enseignants, chercheures, chercheurs, enseignantes-chercheures, et enseignants-chercheurs

Profil des responsables de projet : pour l'appel à projet ciblé les projets doivent être portés par une directrice ou un directeur d'unité de recherche du site d'Aix-Marseille Université, (ou d'équipe de recherche a minima) ; une directrice ou un directeur de composante ou écoles (Centrale Marseille, Sciences-po Aix), ou de département de formation.

2.4. Les projets lauréats

Objets des projets soutenus

Les projets de chaires d'excellence ciblent des **projets de recherche et/ou de pédagogie** s'inscrivant dans les stratégies des unités de recherche, des composantes ou écoles du site Aix-Marseille.

Les projets peuvent s'inscrire dans toutes les disciplines ou thématiques.

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans une perspective de stabilisation du bénéficiaire de la chaire d'excellence. Pour les profils enseignement-recherche, cela passe par une réelle intégration dès le départ, par de l'enseignement notamment, par une appropriation du projet par la composante et l'unité de recherche, et en garantissant en amont des opportunités de stabilisation avant la fin du projet ou à la fin

de celui-ci. Pour les profils recherche, un accompagnement, notamment aux concours des EPST, devra être réalisé par l'unité de recherche.

Durée des projets et dates

Le format des projets est de **36 mois**, avec une latitude de 12 mois complémentaires permettant uniquement le financement de contrats doctoraux en lien avec la chaire d'excellence. Les projets de chaires d'excellence sont renouvelables 2 ans maximum (sous conditions). Les projets pourront démarrer au plus tôt en novembre 2023. Les calendriers de sélection et démarrage seront adaptés pour chaque projet présélectionné.

Budget et montant du financement alloué

A*Midex peut prendre en charge le **salaire du ou de la responsable scientifique et technique de la chaire** (contrat à durée déterminée enseignant-e-chercheur-e ou chercheur-e[1]) **et un budget d'environnement de 200k€ maximum par an pendant 3 ans** (hors salaire du ou de la responsable scientifique et technique).

Le budget d'environnement peut comprendre des coûts de salaire (recrutement d'une équipe scientifique : doctorant-es, post-doctorant-es, ingénieur-es…), de fonctionnement (consommables, missions etc.) et d'investissement.

Les dépenses éligibles sont définies par le règlement A*Midex disponible sur le Guide des procédures de l'Université.[2] Les dépenses éligibles dans le cadre des chaires d'excellence comprennent des dépenses de fonctionnement, de masse salariale, et d'investissement et devront être justifiées.

2.5. Rôles clefs dans les projets lauréats

Les projets s'appuient sur l'équipe de l'unité de recherche, composante ou école. Ils doivent être portés par une directrice ou un directeur d'unité de recherche, d'équipe de recherche, de composante ou école, ou de département de formation qui sera responsable du suivi du projet durant toute la phase de sélection. Une fois le projet sélectionné et le profil retenu, la candidate ou le candidat sélectionné-e sera alors désigné-e **responsable scientifique et technique** du projet de chaire d'excellence.

Ordonnateur-trice : une personne physique ayant la responsabilité morale de l'utilisation du financement d'un projet. Il s'agit de la directrice ou du directeur de l'unité de recherche, de la composante ou école à laquelle la ou le responsable scientifique et technique du projet est rattaché-e.

Gestion financière : un ou une gestionnaire au sein de l'unité de recherche, de la composante ou école de rattachement de la ou du responsable scientifique et technique sera en charge de la gestion financière du projet. L'unité de recherche, composante ou école devra démontrer sa capacité à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet dès la phase de candidature.

[1] sur CDD-LRU
[2] https://procedures.univ-amu.fr/amidex

3. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

3.1. Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de chaire d'excellence ciblé est à télécharger sur la page A*Midex du site internet d'Aix-Marseille Université : https://www.univ-amu.fr/fr/public/lancement-de-lappel-projet-programme-chaire-dexcellence

La soumission de la candidature en première étape se fait via le formulaire (voir les pièces du dossier composition des dossiers ci-dessous en page 8) sur le site internet d'Aix-Marseille Université : https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/candidature-chaire-dexcellence-appel-a-projet-cible-2022-amidex

Dates de dépôt pour les projets de chaires d'excellence ciblés : 1 juillet 2022 – 31 octobre 2022

3.2. Contacts

Pour toutes questions:

Solène Tyrlik, chargée de projet Attractivité et internationalisation,
Fondation A*Midex,
Solene.tyrlik@univ-amu.fr – 04 13 94 94 75

4. Processus de sélection des projets

4.1. Principes et engagements

Démarche qualité

Le processus de sélection répond à l'engagement ferme de la Fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence scientifique ou pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact. La sélection des projets A*Midex s'inscrit dans la démarche qualité de la fondation A*midex ainsi que dans les principes d'égalité femmes-hommes et d'excellence des ressources humaines dans la recherche.

Egalité femmes-hommes

L'égalité femmes-hommes est une priorité pour Aix-Marseille Université (AMU). La lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine académique est mise en œuvre à travers une politique d'égalité entre les sexes et des actions de sensibilisations et de formations basées sur la recherche scientifique sur les stéréotypes et biais implicites. Aix-Marseille Université a mis en place de nombreuses actions de sensibilisation aux discriminations telles que des actions de sensibilisation des évaluateurs et évaluatrices à l'existence de biais de genre et de leurs influences dans les décisions de recrutement. Le comité de sélection d'Aix-Marseille Université doit être paritaire et Aix-Marseille Université facilite la réinsertion professionnelle après un congé parental.

Label HRS4R

L'université est récompensée par le label européen HRS4R pour l'excellence des ressources humaines dans la recherche et met en œuvre les principes de la Charte européenne du chercheur et du Code de bonne conduite :

- Améliorer les conditions individuelles de recherche ;
- Renforcer le respect des principes éthiques et des responsabilités professionnelles ;
- Assurer une plus grande transparence dans le recrutement, le développement de carrière et la mobilité ;
- Réaffirmer un engagement en faveur des conditions de travail et de sécurité et de l'environnement professionnel ;
- Réaffirmer une politique de formation.

HR EXCELLENCE IN RESEARCH

4.2. Etapes du processus de sélection et calendrier indicatif

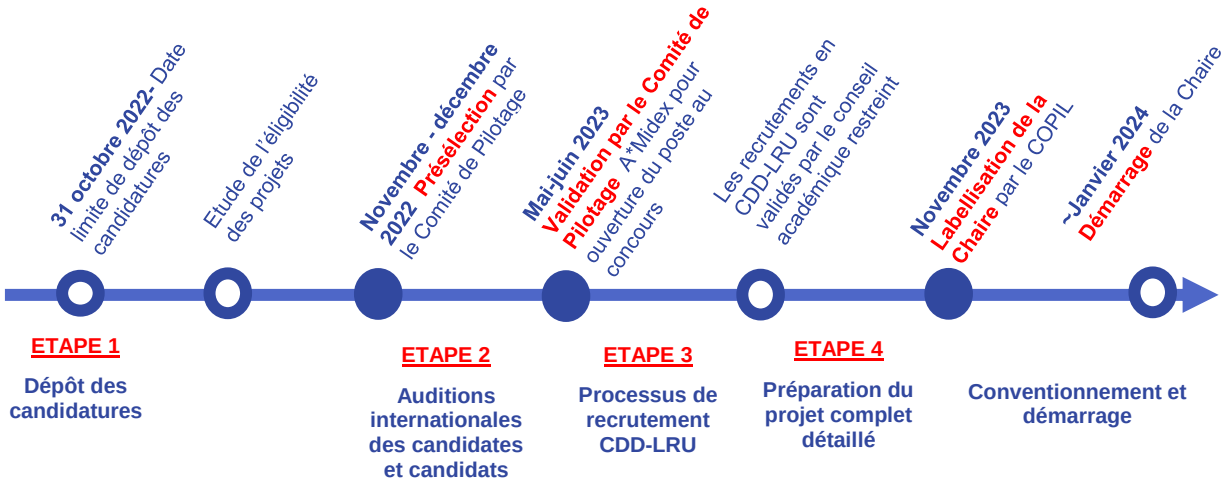

4.3. Eligibilité

Les projets ne répondant pas aux critères d'éligibilité ou incomplets seront déclarés inéligibles ; ils ne seront par conséquent ni évalués ni présentés au Comité de Pilotage A*Midex.

Critères d'éligibilité : qui peut répondre à l'appel à projet ciblé ?

Toute unité, toute composante ou école (Centrale Marseille/Sciences Po Aix) du site Aix-Marseille peut répondre à l'appel à projet chaire d'excellence ciblé. Les projets doivent être portés par **une directrice ou un directeur d'unité de recherche du site d'Aix-Marseille Université, (ou d'équipe de recherche a minima) ; ou bien de composante ou école (Centrale Marseille, Sciences-po Aix), ou encore de département de formation.**

Composition des dossiers

Les candidatures de projets devront obligatoirement comprendre :

- Le dossier de candidature chaire d'excellence complété, signé par le directeur ou la directrice de l'unité, la composante ou l'école
- Au moins 3 CVs avec listes de publications (ou profils en ligne à jour ORCID et publications sur GoogleScholar, Publons, ou Scopus), avec *au minimum un CV de chaque genre*
- La fiche de poste prévisionnelle
- Pour les dossiers déposés par une unité de recherche : une lettre de soutien de la composante mentionnant la capacité de la composante à s'engager à ouvrir un poste au concours pour le profil concerné à horizon 3 à 5 ans pour les profils ciblés.

4.4. Etape 1 - présélection des projets

Sélection en étape 1

Les projets chaire d'excellence, complets et éligibles seront instruits et présélectionnés par le Comité de Pilotage de la Fondation A*Midex composé de représentants de la gouvernance de l'Université et ses 7 partenaires. A cette étape, le Comité de pilotage A*Midex se réserve le droit de constituer une liste de réserves de projets, en cas d'abandon d'un projet présélectionné dans des délais raisonnables.

Critères de sélection des projets (indicatifs)

Qualité et ambition du projet

- Caractère stratégique du projet pour le site Aix-Marseille ;
- Caractère innovant / nouveau du projet ; en lien avec les critères d'évaluation de l'ERC *«Ground-breaking nature and potential impact of the research project»;*
- Qualité des CV proposés (cf. critères de sélection des profils), avec au moins un CV de chaque genre

Modalités de mise en œuvre

- Intégration du projet : les projets de chaire d'excellence menant des activités de recherche (profils d'enseignement et recherche, ou de recherche) doivent s'intégrer dans une unité de recherche du site (a minima) et être soutenus par une composante ou école ; les projets uniquement pédagogiques (profils d'enseignement) doivent s'intégrer dans une composante ou école.
- Qualité et cohérence de la proposition (description des activités et moyens, et intégration de la dimension de genre dans le contenu même du projet de recherche le cas échéant)
- Modalités de recherche des candidatures, stratégie et actions mises en œuvre pour attirer des candidates femmes et pour la prise en compte des biais de genre

Impact et retombées attendues

- Projet s'intégrant bien dans son environnement et apports potentiels des profils ciblés à l'écosystème (unité, composante ou école, institut d'établissement, plateformes technologiques etc.).
- Opportunité de stabilisation déjà prévue sur supports de poste permanent d'une composante ou école pour les profils d'enseignement, ou d'enseignement et de recherche) (lettre de soutien de la composante); réflexion sur la stabilisation engagée pour les profils recherche.

Critères d'évaluation des profils

Critères obligatoires **:**

- Doctorat
- 4 ans d'expérience (recherche et/ou enseignement) minimum après le doctorat
- Doctorat obtenu hors du site Aix-Marseille
- Mobilité entrante (pas de recrutement interne sur chaire d'excellence, à l'exception des profils de personnes en situation de handicap)
- Le personnel universitaire ne peut avoir plus de 67 ans. Les personnes nées avant 1960 ne pourront pas être embauchées

Critères d'évaluation indicatifs

Excellence scientifique/Pédagogique

- Qualité et aspect novateur du projet scientifique et qualité de l'approche scientifique et/ou pédagogique
- Production scientifique (bibliométrie, critère qualité)
- Reconnaissance internationale, voire leadership mondial dans son domaine
- Prestiges des institutions fréquentées
- Parcours international : expérience à l'étranger (recherche et/ou enseignement), dernière expérience à l'étranger (l'évaluation de ce critère prendra en compte le profil et le genre de la candidate ou candidat)
- Capacité à obtenir des financements (financement obtenus, potentiel d'obtention d'un ERC, motivation à financer sa recherche)
- Capacité d'encadrement (expérience de responsabilité d'équipe)
- Pour les profils recherche ou enseignement-recherche : Notation récente A ou bon classement à un ERC privilégié, admissibilité pour les personnes ayant passé un concours (CNRS, INSERM)
- Pour les profils enseignement ou enseignement-recherche : expérience d'enseignement et qualité des propositions pédagogiques

Pertinence du projet d'intégration

- Intégration dans l'écosystème Aix-Marseille (instituts interdisciplinaires formation-recherche, composantes, unités, plateformes technologiques…)
- Maîtrise du français appréciée

4.5. Etape 2 - auditions des candidates et candidats

Sélection en étape 2

Les projets présélectionnés seront invités à auditionner les candidates et candidats afin de vérifier la qualité des profils et la présence de potentielles candidatures répondant aux critères de sélection des profils.
A cette occasion les candidates et candidats auront développé un préprojet de recherche et/ou enseignement et d'intégration au site.

Ces auditions seront organisées par l'unité de recherche et/ou la composante ou l'école, selon les recommandations d'A*Midex. A noter que selon les calendriers des unités de recherche ces auditions peuvent éventuellement se conjuguer avec les auditions réalisées par des unités *(Scientific Advisory Board)* menant une campagne de recrutement en parallèle des chaires d'excellence.

Le Comité de pilotage de la Fondation A*Midex décidera sur la base du résultat de ces auditions si les projets peuvent faire l'objet de l'ouverture d'une procédure de recrutement (pour les projets impliquant un CDD-LRU).

Critères de validation des auditions internationales en étape 2

Qualité des profils des candidates et candidats confirmée: critères d'évaluation des profils indicatifs (idem étape 1)
Qualité du déroulé des auditions

- Mise en œuvre d'actions en faveurs de l'égalité femmes-hommes dans (sensibilisation des membres du jury aux biais de genre, telle que la passation de test « Test d'association implicite » et sensibilisation vidéo avant les auditions))
- Transparence et équité de traitement des candidates et candidats
- Absence de conflit d'intérêt

Composition du jury, excellence et spécialité des expert-es

- Présence d'un ou d'une représentant-e d'A*Midex
- Equilibre des genres dans le comité
- Excellence et diversité des expert-es (des expertes et experts internationaux seront soient proposés par l'unité de recherche, soit par A*Midex sur la base de l'adéquation et la pertinence de l'expertise scientifique et des champs disciplinaires par rapport aux principales disciplines des projets soumis ; ainsi que la reconnaissance et renommée scientifique (identifiée différemment selon le champ disciplinaire par ex : h index des membres du jury > h index de la candidate ou candidat, membres de jury, prix, reconnaissance par les instances ou représentant d'Idex, i-site, nombre de citations Web Of Science, responsabilités éditoriales …).

4.6. Etape 3 - Concours de recrutement

Suite à la validation par le comité de pilotage A*Midex, le concours de recrutement devra être ouvert pour le recrutement des profils ciblés sur CDD-LRU. La fiche de poste devra être validée par la Fondation A*Midex. Le concours sera organisé par l'unité de recherche, l'école et/ou la composante, avec l'implication de la direction d'A*Midex, en lien avec la direction des ressources humaines, selon les modalités d'organisation des concours CDD-LRU et la sélection sera validée par le Conseil Académique Restreint de l'Université.

4.7. Etape 4 - Validation du projet complet de Chaire d'Excellence

Les personnes retenues au terme du processus de recrutement seront invitées, avec la structure d'accueil à développer une version complète et détaillée de leur projet Chaire d'excellence A*Midex sur trois ans. Ce projet fera l'objet d'une validation du Comité de pilotage de la Fondation A*Midex avant tout démarrage.

5. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

5.1. Conventionnement et engagements du projet

La convention d'attribution d'aide sera signée par la ou le responsable scientifique et technique du projet, la direction de l'unité de recherche, composante ou école, et la Présidence de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex).

La convention attributive d'aide A*Midex détaille un certain nombre d'engagements de la ou du responsable scientifique et technique, de son unité de recherche et de la composante, notamment :

- La ou le responsable scientifique et technique du projet Chaire d'excellence s'engagera à déposer un projet ERC dans les trois premières années de Chaire d'excellence ;
- Le respect de la Charte des signatures des publications scientifiques d'Aix-Marseille Université, incluant les remerciements A*Midex sur les publications ; mention dans les remerciement et affichage du logo A*Midex et Investissements d'Avenir sur les communications liées au projet ;
- Le respect du Règlement A*Midex ;
- Le respect du principe d'externalité des recrutements pour les personnes recrutées dans le cadre du financement obtenu.

5.1. Modalités financières

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A*Midex sous la forme d'une subvention. La convention d'attribution d'aide devra être signée avant toute ouverture du financement.

L'ensemble de la gestion financière du projet sera assuré par l'unité de recherche, composante ou école dont le gestionnaire sera habilité à la gestion financière du projet.

5.2. Modalités de suivi

Le projet s'engagera à produire un rapport annuel et d'un rapport final respectant le modèle fourni par A*Midex, ainsi que le renseignement des indicateurs A*Midex liés au projet.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financière et RH…).

5.1. Engagement sciences et données ouvertes

S'inscrivant dans la stratégie Science Ouverte du site d'Aix-Marseille, la fondation A*Midex s'engage dans la structuration et l'ouverture des données de la recherche. Dans ce cadre, il sera demandé aux projets lauréats d'élaborer un Plan de Gestion de Données (PGD) dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet. Un PGD se définit par l'ANR comme permettant *« La description de la façon dont les données sont produites, documentées, (ré)utilisées, gérées et partagées pendant et après le projet. C'est un outil d'aide pour mettre en place une réflexion autour des données de la recherche afin de les rendre FAIR (Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables, Réutilisables). »*

6. Documents et liens utiles

- *Informations générales sur A*Midex : https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence*
- *Lien vers les procédures A*Midex (Règlement, Vademecum Finances, RH et Formation) : https://procedures.univ-amu.fr/amidex*
- *Lien vers les appels en cours A*Midex : https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex*
- *Lien vers les appels Chaires d'excellence précédents : https://www.univ-amu.fr/fr/public/attractivite-talents*
- *Lauréates et lauréats des appels précédents : https://www.univ-amu.fr/fr/public/laureats-attractivite-talents*
- *ERC et critères d'évaluation ERC : https://erc.europa.eu/*
- *Egalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations à AMU : https://www.univ-amu.fr/fr/public/egalite-femmes-hommes-lutte-contre-les-discriminations*
- *HRS4R à AMU https://www.univ-amu.fr/fr/public/la-demarche-hrs4r-amu*
- *EURAXESS https://euraxess.univ-amu.fr/en/euraxess-amu-information-and-contacts*